

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Abus sexuels dans le football gabonais : "Capello", Orphée Mikala et coach Kolo désormais à "Sans-famille"

PATRICK Assoumou Eyi dit "Capello", l'ancien sélectionneur national U17, a été inculpé hier à l'issue de son audition par le juge d'instruction. Même sort réservé à Orphée Mikala et Triphel Mabicka dit coach Kolo. Les prédateurs sexuels présumés ont été inculpés pour viols sur mineurs, tentative de viol, agression sexuelle, atteinte aux mœurs et mise en danger de la vie d'autrui.

G.R.M
Libreville/Gabon

INTERPELLÉ le 20 décembre écoulé par la Police judiciaire (PJ), dans le cadre du scandale lié aux abus sexuels présumés dans le milieu footballistique gabonais, Patrick Assoumou Eyi dit "Capello" a été auditionné hier au Palais de justice. Exercice au



Patrick Assoumou Eyi dit Capello (G), Orphée Mickala (c) et Triphel Mabicka dit coach Kolo (D).

cours duquel il n'a pas convaincu le juge d'instruction de son innocence. D'où son inculpation et son placement en détention à la prison centrale de Libreville par le juge chargé de l'instruction de ce dossier qui fait couler beaucoup d'encre. Le présumé prédateur sexuel est donc actuellement écroué à "Sans-famille". Triste fin d'année pour cet homme d'une cinquantaine d'années. Et dont le procès à venir pourrait être sanctionné par une

condamnation à la réclusion criminelle, conformément au Code pénal. D'autant que, selon plusieurs sources, les abus sexuels sur des mineurs garçons étaient devenus une de ses principales activités. The Guardian, le média britannique qui a révélé ce scandale après plus de deux ans d'enquête, indique que l'ancien sélectionneur U17 les pratique depuis une trentaine d'années. Deux autres encadreurs des jeunes ont également été

incarcérés à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Il s'agit de Triphel Mabicka dit coach Kolo et Orphée Mikala. Tous les trois ont été inculpés pour viols sur mineurs, tentative de viol, agression sexuelle, atteinte aux mœurs et mise en danger de la vie d'autrui. Leur inculpation, hier, était du reste prévisible, en raison de la gravité des faits qui leur sont reprochés. C'est aussi une réponse de la justice gabonaise, parmi tant d'autres, à la question

de savoir jusqu'où elle serait capable d'aller dans ce dossier qui impliquerait plusieurs acteurs des milieux sportifs et politiques. Cette interrogation demeure d'actualité, particulièrement pour les victimes et leurs familles qui se verraient retirer le poids de l'humiliation. Pour rappel, après plus de deux ans d'enquête dans le milieu footballistique gabonais et le recueil de dizaines de témoignages, le quotidien britannique The Guardian a livré, dans son édition du 16 décembre dernier, une conclusion glaçante en rapportant que "plusieurs centaines de jeunes joueurs accusent leur formateur de les avoir agressés sexuellement". Selon ce média qui a pignon sur rue à Londres, Patrick Assoumou Eyi dit "Capello" aurait "violé, formé, et exploité" de nombreux garçons quand il était sélectionneur des moins de 17 ans du Gabon, jusqu'en 2017. Et encore aujourd'hui en tant que directeur technique de la Ligue de football de l'Estuaire. Le réseau remonte aux années 1990, ajoute The Guardian, qui précise qu'il s'agirait de plusieurs centaines de victimes, rien que pour ces hommes qui auraient fourni d'autres joueurs mineurs à certaines personnalités du football gabonais, voire politiques. Selon des témoignages recueillis par le média britannique, il menaçait les jeunes joueurs de les exclure de l'équipe s'ils n'accédaient pas à ses désirs. "On te fait comprendre que tu n'as pas le choix et si tu refuses, tu es écarté. Patrick Assoumou Eyi et d'autres allaient réclamer auprès des jeunes des faveurs sexuelles de tout genre, relate Romain Molina, co-auteur de cette enquête sur les antennes de la chaîne de télévision française "France 24". Les prédateurs sont trop nombreux, raconte un des témoins. "C'est un secret de Polichinelle au Gabon", indique Romain Molina.

Contrepoint

L'enquête se poursuit

G.R.M
Libreville/Gabon

LES mandats de dépôt délivrés aux nommés Patrick Assoumou Eyi "Capello", Triphel "Kolo" Mabicka et Franz Orphée Mikala Kiba ne mettent pas un terme à l'enquête ouverte par le parquet de la République sur le scandale d'exploitation sexuelle qui ternit actuellement l'image du Gabon. Elle se poursuit, non seulement dans le milieu du football, mais également dans les autres disciplines sportives, jusqu'à ce que toute la lumière soit faite. L'assurance en a été donnée par le procureur de la République, André Patrick Roponat, à la faveur d'un point-pressé don-

né à son cabinet. Pour étayer son discours, le maître des poursuites a cité l'interpellation de Martin Aveira alias "Chaka". Après les scandales financiers de 2019 et 2020, l'année 2021 a donc connu le sien. Le sport national est ainsi éclaboussé par les révélations d'abus sexuels, d'homosexualité et de pédophilie faites par le très sérieux média britannique The Guardian. Des faits qu'auraient commis des encadreurs et autres responsables dans les différents domaines du sport. Ces dénonciations, qui ont profondément choqué les Gabonais, ont conduit la justice à ouvrir une enquête sur toute l'étendue du territoire national et dans les autres sports, selon

le procureur de la République. Lequel a indiqué que "la Police judiciaire et la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire sont les unités désignées pour mener ladite enquête". À l'exception de Me Chaka, les autres personnes déjà appréhendées ont donc été placées en détention préventive à la prison centrale de Gros-Bouquet. À la lecture des chefs d'accusation retenus (lire ci-dessus), elles risquent de lourdes peines, a prévenu André Patrick Roponat. Ce, conformément aux articles 6, 249, 256, 257, 261 et 281 du Code pénal. En effet, selon la loi, le viol et la tentative de viol sont punis d'un emprisonnement de 15 à 30 ans de réclusion criminelle et d'une

amende de 50 millions de francs. Une peine de 6 mois de prison au plus assortie d'une amende de 5 millions de francs est prévue à l'encontre des personnes coupables d'atteinte aux mœurs dans le même texte. Pour une agression sexuelle, la loi prévoit un emprisonnement de 5 ans au plus et une amende de 20 millions de francs. Enfin, pour la mise en danger de la vie d'autrui, le Code pénal a prévu une peine de 15 ans de prison au plus, assortie d'une amende de 20 millions de francs. De quoi inquiéter les autres poissons pas encore pris dans le filet tendu par la justice. Et qui pourrait remettre au goût du jour le dossier des internationales U23 de football.